



COLLEGE SAINT-PIERRE

rue J-B Verbeyst, 25

1090 Jette

Tél : 02 / 421.43.30

Fax : 02 / 427.55.13

Jette, le 1^{er} février 2021

Chers Parents, Chers Elèves,

La Circulaire 7902 prolonge le code rouge dans l'enseignement secondaire jusqu'au congé de Carnaval (donc jusqu'au 12/02/2021) en tout cas.

La limitation du nombre d'élèves présents simultanément dans l'école à 50% de la population habituelle pour les 2e et 3e degrés reste donc bien en vigueur.

La poursuite d'un enseignement à 100% en présentiel pour les élèves du 1er degré également (les cours d'éducation physique restent suspendus).

Nous profitons de cette communication pour vous rappeler les différentes mesures prises pendant cette période en code rouge.

L'enseignement à distance :

Les élèves des 2e et 3e degrés prestent 50% de leur horaire en présentiel au Collège.

Pour l'autre moitié, il s'agit d'activités qu'ils doivent réaliser à domicile.

Les enseignants assureront le lien et le suivi à distance avec les élèves.

Le Collège a déjà prêté une dizaine de PC et reste bien sûr disponible pour d'autres prêts si nécessaire (dans la mesure des possibilités).

Le CDI reste évidemment ouvert et accessible pendant l'horaire normal pour tout élève éprouvant des difficultés informatiques (problème de connexion, impression de documents, etc.)

Notre objectif est de réduire au maximum la fracture numérique.

Les cours d'éducation physique :

En code rouge, les cours d'éducation physique sont suspendus.

Les heures 0, 1, 7 et 8 des lundis, mardis, jeudis et vendredis seront libérées pour toutes les classes ainsi que les heures 0, 1, 4 et 5 des mercredis.

Les repas du midi

Extrait de la circulaire 7816 : « Les repas sont pris avec les membres du groupe classe, dans la classe en respectant autant que possible la distance physique lorsque le masque n'est pas porté. Il doit s'agir d'un repas apporté par l'élève ».

Mail: directeur@cspj.be

Site: www.collegesaintpierrejette.be

Centre Scolaire Catholique Bruxelles Nord-Ouest ASBL

Les élèves de 1^e et 2^e mangeront donc en classe de 12h10 à 12h25 sous la surveillance du professeur de la 4^e heure. A 12h25, les élèves rejoindront la cour de récréation.

Les élèves qui peuvent rentrer chez eux pendant le temps du midi pourront quitter le Collège à 12h10.

Il sera désormais impossible de commander des sandwiches au Collège.

L'étude du soir

Cette étude est malheureusement supprimée pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire.

Vu la circulation toujours bien réelle du virus et l'apparition de nouveaux variants, nous vous demandons de respecter strictement les mesures sanitaires.

Nous tenons donc une fois encore à vous rappeler **les gestes barrière** et nous vous demandons avec insistance de les rappeler également à vos enfants. Il en va de la santé de tous.

- Port correct (sur le nez et sur la bouche) et obligatoire du **masque** (à avoir avec soi).
- **Lavage** régulier des mains à l'eau et au savon ou au gel hydroalcoolique.
- Respect de la **distance** physique d'au moins 1,5 m.

A l'heure où cette communication est rédigée, la ministre a décidé **de ne pas suspendre les cours en présentiel lors de la semaine précédant le congé de Carnaval** dans l'enseignement secondaire (voir Circulaire 7928 du 22/01/2021).

Nous restons bien entendu à votre disposition et vous prions de croire, Chers Parents, Chers Elèves, en notre entier dévouement.

H. Deneufbourg
Directeur a.i.

H-F. Bouvé
Directeur-Adjoint a.i.

Th. Scoumanne
Préfet des études

L. Geens
Coordinatrice pédagogique 1^{er} degré